



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°406/2022

OBJET : Prestation de ramassage déchets résiduels

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-deux, et le 25 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

PRESENTS EN VISIO votants :

- Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental du canton de LODEVE,
- Monsieur Jean-François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

En vue d'optimiser l'organisation, la coordination et la gestion du ramassage des déchets résiduels sur les espaces ouverts au public, le Département et le Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ont convenu d'un partenariat depuis 2016.

Affichée le :

Le Syndicat assure le pilotage, la mise en œuvre opérationnelle de la mission sur le Domaine Départemental du Salagou. Le bilan de ce partenariat et la réalisation de cette action sont reconnus comme positifs par les différentes parties et les acteurs locaux (commission « Fréquentation »).

Le coût de la prestation de ramassage des déchets résiduels sur le Domaine Départemental du Salagou est évalué à 30 000 € pour un ramassage à l'année, les jours de mission sont répartis en fonction de la fréquentation.

Le plan de financement est le suivant :

- 24 000 € en fonds propres SMGS
- 6 000 € du CD34 via la convention de partenariat

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVE le renouvellement de cette action pour la période allant du 1er juin 2022 au 31 mai 2023

AUTORISE la Présidente

- à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette prestation

- à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission de ramassage des déchets résiduels sur les

berges dans la mesure où cette dernière ne dépasse pas l'enveloppe allouée par le Département au Syndicat mixte soit 30 000 €.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault
Le 25 mars 2022

